

C a h i e r s I n t e r n a t i o n a u x

N°32

RÉSISTANCE

et

RÉSILIENCE

des pactes internationaux
de droits de l'Homme
à l'épreuve
d'une société internationale
post-moderne

Sous la direction
de Sophie GROSBON

CEDIN

EDITIONS PEDONE
13 RUE SOUFFLOT 75005 PARIS FRANCE

CREDOF

AVANT PROPOS

Fin novembre 2015, désorientée, je tombe sur l'édito du Président de la Société française pour le droit international (SFDI), Alain Pellet, intitulé « Horreur et Tristesse ». Glacé, le Professeur se demande « comment les juristes en général, les internationalistes en particulier, [peuvent] contribuer à la lutte contre la barbarie obscurantiste » et lance un appel à ce que, de « leur place, forcément modeste », ceux-ci participent à « la réalisation du beau programme tracé dans le préambule de la Charte des Nations Unies en vue de l'instauration d'un monde meilleur », tout en précisant que la bataille contre l'obscurantisme « passe aussi par un combat pour un monde plus juste »¹. Vaste programme, modestes moyens, si petites réalisations. Puis, je repense à cette Déclaration Universelle qui allait sur ses soixante-dix ans, aux deux Pactes de New York dont on allait fêter les cinquante ans, et je me suis dit qu'il s'agissait peut-être bien là d'une belle réalisation de la communauté internationale, et qu'une modeste contribution, une ébauche de contribution du juriste internationaliste à un monde plus juste pourrait consister à faire mieux connaître ces textes et les travaux des comités onusiens chargés de les faire respecter. Je repense à cette période suivant la seconde guerre mondiale, durant laquelle, en pleine guerre froide, les Membres des Nations Unies réussissent à adopter un idéal commun, celui « de l'être humain libre, libéré de la crainte et de la misère », idéal qui ne peut « être réalisé que si des conditions permettant à chacun de jouir de ses droits civils et politiques, aussi bien que de ses droits économiques, sociaux et culturels, sont créées »². Et je me demande ce qui a changé ou non dans la manière d'appréhender les droits de l'Homme en un demi-siècle, depuis l'adoption des deux Pactes, le 16 décembre 1966. Ce qui a pu changer ou non dans une société internationale désormais post-moderne, ou pour dire les choses de manière crue et désenchantée (mais les circonstances ne portaient guère à l'optimisme), dans une société internationale *a priori* sans idéal commun. Ces réflexions ont donné lieu à un colloque organisé le 16 décembre 2016 au centre de conférences ministériel du ministère des Affaires étrangères, occasion de réunir, pour cet anniversaire, éminents juristes internationalistes et « droits-de-l'hommes »³ ainsi que membres experts des comités onusiens, tous penchés sur la question de la résistance et de la résilience des Pactes internationaux des droits de l'Homme à l'épreuve d'une société internationale post-moderne. Avec à l'esprit, l'affirmation emphatique du représentant du Chili devant

¹ <http://www.sfdi.org/horreur-et-tristesse/>

² Préambule des deux Pactes internationaux.

³ SIMMA Bruno, « Droits-de-l'hommes : fondamentalistes », in *Dictionnaire des idées reçues en droit international*, H. Ascension, P. Bodeau Livinec, M. Forteau, F. Latty, J.-M. Sorel, M. Ubéda-Saillard (dir.), Paris, Pedone, 2017, pp. 211-214.

AVANT-PROPOS

l'Assemblée générale des Nations Unies le jour de l'adoption des Pactes : ces textes « sont comme un défi à l'intelligence humaine qui doit assimiler leur esprit véritable, leur message intrinsèque, leur verbe en somme, et c'est seulement dans la mesure où ils seront compris par gouvernants et gouvernés que nous aurons réussi à atteindre les hauteurs culminants auxquelles aspire une humanité anxieuse de se réaliser elle-même »⁴.

⁴ A/PV.1496, §2.

TABLE DES MATIÈRES

<i>Liste des abréviations et acronymes</i>	3
<i>Avant propos</i>	7

PROPOS INTRODUCTIFS

<i>Travaux préparatoires, travaux prémonitoires ?</i> Sophie GROSBON.....	11
--	----

I. (DÉS)INCARNATION DES DROITS DE L'HOMME

<i>Minorités et peuples autochtones : des droits individuels aux droits collectifs</i> Laurent SERMET	45
<i>Parité : des droits asexués aux droits genrés ?</i> Diane ROMAN	55
<i>Humanité : des générations présentes aux générations futures</i> Catherine LE BRIS	73
<i>Anthropocène : des droits naturels aux droits de la Nature</i> Eric MILLARD	89

II. (DÉS)INTÉGRATION DE L'ÉTAT DANS LA MONDIALISATION ÉCONOMIQUE

<i>Pactes internationaux et droit international économique</i> Jean-Marc THOUVENIN	101
<i>Respect des pactes internationaux par les entreprises</i> Sophie GROSBON.....	115
<i>Développement, Nouvel ordre économique et des droits de l'Homme</i> Mahmoud MOHAMED SALAH.....	133
<i>Crise économique et financière et droits de l'Homme</i> Régis CHEMAIN	153

III. (DÉ)TERRITORIALISATION DE L'ÉTAT : POROSITÉ DES FRONTIÈRES

<i>Droits et libertés à l'ère numérique</i> Bérangère TAXIL et Sophie GROSBON.....	175
<i>Droits et libertés protégés par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques à l'épreuve du terrorisme global</i> Hélène TIGROUDJA	187

TABLE DES MATIÈRES

<i>Droits et libertés face aux nouveaux conflits armés</i> Muriel UBÉDA-SAILLARD	197
<i>Migrants, étrangers, réfugiés : une visibilité croissante</i> Danièle LOCHAK	207

IV. CONCLUSIONS

<i>Cinquante ans, deux Pactes et trente six experts dans un monde pluri-polaire.</i> Table ronde.....	231
<i>Les Pactes sont-ils entrés dans l'âge de la post-modernité ?</i> Olivier DE FROUVILLE	241

ANNEXES

<i>Annexe I.</i> <i>Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels</i>	251
<i>Annexe II.</i> <i>Pacte international relatif aux droits civils et politiques</i>	260
<i>Annexe III.</i> <i>Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques ...</i>	275
<i>Annexe IV.</i> <i>Deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort</i>	278
<i>Annexe V.</i> <i>Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels</i>	281
<i>Annexe VI.</i> <i>Travaux préparatoires des deux Pactes internationaux</i>	288
<i>Annexe VII.</i> <i>Liste des Observations générales du Comité des droits économiques sociaux et culturels</i>	290
<i>Annexe VIII. Liste des Observations générales du Comité des droits de l'Homme</i>	291



C a h i e r s I n t e r n a t i o n a u x



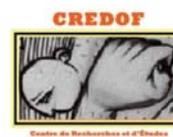
En 1966, lorsqu'ont été adoptés le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, il s'agissait de proclamer, dans un monde bipolaire, des droits de l'Homme valant pour chaque individu face à un État-nation, -moderne, -providence. En 2016, les organes qui appliquent ces traités doivent s'adapter à un monde multipolaire ou apolaire dans lequel les droits de l'Homme abstrait et désincarné sont à repenser, dans leur relation aux États interdépendants et dans le cadre de la globalisation. Il s'agit donc d'éprouver la résistance et la résilience des Pactes de New York à une société internationale désormais post-moderne. Cet ouvrage constitue les actes du colloque éponyme qui s'est tenu le 16 décembre 2016, au centre de conférences ministériel du Ministère des Affaires étrangères, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'adoption de ces deux Pactes.



NOS DROITS NOS LIBERTÉS TOUJOURS

50^{ème} ANNIVERSAIRE
DES PACTES RELATIFS
AUX DROITS DE L'HOMME

 **Université
Paris Nanterre**



ISBN 978-2-233-00882-4 32 €

